Contenu de la Préparation au mariage :

1. Le mariage civil et la famille, cellule de base de la société

---

1. Importance du mariage civil :

Les Articles du Code Civil n°212, 213, 214, 215 et 371-1 lus à la mairie sont les suivants :

Article 212 : Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance.

Article 213 : Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir.

Article 214 : Si les conventions matrimoniales ne règlent pas la contribution des époux aux charges du mariage, ils y contribuent à proportion de leurs facultés respectives.
Si l'un des époux ne remplit pas ses obligations, il peut y être contraint par l'autre dans les formes prévues au code de procédure civile.

Article 215 : Les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie.

Article 371-1 : L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.
Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.

Le mariage civil officialise les droits et les devoirs réciproques des époux ; il est un acte public, social et juridique.

Il implique la liberté de consentement, la fidélité, le respect, le secours et l'assistance, la communauté de vie et l'exercice conjoint de la responsabilité de parents.

Cf. les ouvrages de Chantal et Antoine d'Audiffret « **Préparons notre mariage** », et « **le guide du mariage civil** »

2. La fonction sociale du mariage :

« Outre l'aspect juridique, c'est aussi une manière pour les religions d'accueillir et de reconnaître la valeur du mariage humain et de respecter la loi de la république. […]

Le mariage civil est bien plus qu'un acte contractuel et administratif. Votre « oui » devant le maire donnera une dimension sociale à votre engagement. C'est un acte public, juridique et

solennel par lequel vous vous engagez l'un envers l'autre dans la durée, devant et envers la société, pour fonder ensemble un foyer.

Le mariage civil est une institution qui offre une protection juridique à votre couple et à votre famille sur la base des articles du code civil.

En « passant » comme on le dit couramment, par la « case Mairie » votre démarche est double :

- Vous reconnaissez et acceptez l'institution du mariage et les lois qui la régissent,
- La société en retour reconnaît la valeur de votre engagement et vous assure de la protection de sa législation.

[…] La société vous reconnaît alors comme époux et famille, chacun entrant dans la famille de l'autre (sa « belle-famille ») et votre lien s'inscrit ainsi dans une histoire familiale et sociale. » Cf. « Préparons notre mariage » Revillion-d'Audiffret, 2015

Outre le fait de réunir deux personnes qui s'aiment, le mariage républicain joue un rôle social fondamental dans notre société, parce qu'il favorise la stabilité et protège juridiquement la famille.

*« On ne se rend plus clairement compte que **seule l'union exclusive et indissoluble entre un homme et une femme remplit une fonction sociale pleine**, du fait qu'elle est un engagement stable et permet la fécondité. »* La Joie de l'Amour n°52

« Le bien de la famille est déterminant pour l'avenir du monde et de l'Église » *La Joie de l'Amour n°31*

Le cadre du mariage civil est un facteur favorable au développement harmonieux de la famille et à la croissance des enfants.